

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 12 03 2024
ID : 974-249740101-20240307-2024_006_BC_6-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE MARS à 16 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 1

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_006_BC_6
*Projet de réalisation d'un Bureau
d'Information Touristique à Mafate
La Nouvelle - Avenant au contrat de
concession d'occupation privative de
terrain bâti en forêt départemento-
domaniale*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa
COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme
Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme
Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Philippe LUCAS - M.
Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIT ABSENT(E) :

M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 février 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
11/03/2024

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Laetitia LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Henry
HIPPOLYTE procuration à M. Olivier HOARAU - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Philippe LUCAS

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 
ID : 974-249740101-20240307-2024_006_BC_6-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2024

AFFAIRE N°2024 006 BC 6 : PROJET DE RÉALISATION D'UN BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE À MAFATE LA NOUVELLE - AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION D'OCCUPATION PRIVATIVE DE TERRAIN BÂTI EN FORÊT DÉPARTEMENTO-DOMANIALE

Le Président de séance expose :

Éléments de contexte

Dans le cadre de sa compétence en matière de tourisme, la communauté d'agglomération a confié à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) de l'Ouest, classé en catégorie I, la promotion touristique de son territoire.

Ce classement conduit l'OTI Ouest à répondre à des critères d'excellence tels que disposer d'un Bureau d'Information Touristique (BIT) à proximité des flux importants de touristes.

Par délibération n°2017_097_BC_10 du 6 novembre 2017, le Bureau Communautaire a validé la création d'un BIT à Mafate – La Nouvelle sur une emprise d'une parcelle appartenant à l'Office National des Forêts (ONF).

Par contrat de concession en date du 5 septembre 2018, l'ONF a autorisé la communauté d'agglomération à occuper une emprise de la parcelle BH 37. Les conditions essentielles du contrat de concession sont les suivantes :

- Référence cadastrale : BH 37p
- Superficie : 1 679 m² + emprise des toilettes publiques
- Lieu : Forêt départemento-domaniale de Mafate – La Nouvelle
- Description du bien : terrain + bâti de 60 m² + toilettes publiques
- Durée : 18 ans, renouvelable
- Redevance forfaitaire annuelle révisable : 500 €
- Frais de dossier : 379,75 €

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, il s'avère que le périmètre du projet doit être élargi. La communauté d'agglomération a donc sollicité l'ONF pour une demande d'extension de son périmètre.

Il y a donc lieu de procéder à la signature d'un avenant au contrat de concession, dont les clauses sont inchangées, à l'exception de celle relative au du périmètre : 1 854,55 m² au lieu de 1 679 m².

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 15/02/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 13/02/2024.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER** la signature de l'avenant au contrat de concession d'occupation privative de terrain bâti en forêt départemento-domaniale de Mafate pour l'installation du Bureau d'Information Touristique, selon les conditions citées ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Président à signer l'avenant au contrat de concession avec l'ONF ;
- **AUTORISER** le Président à signer tous les autres actes relatifs à cette affaire ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024 de la communauté d'agglomération aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président